

■ **Franchini S.A.**, Le Locle, CH-645-1008174-5 (FOSC du 07.07.2000, p. 4649). La clause statutaire relative aux apports en nature effectués à la constitution est abrogée dans les statuts. Communications aux actionnaires: lettre, télécopie ou courrier électronique à la dernière adresse figurant dans le registre des actions. Statuts modifiés les 29.05.2009 et 05.06.2009. 'Fiduciaire Michel Leister' n'est plus organe de révision. Selon déclaration du 29.05.2009, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et a renoncé à un contrôle restreint.
Registre journalier no 2512 du 09.06.2009
(05066270 / CH-645.1.008.174-5)